



Distr. : Générale
23 janvier 2007

Français
Original : Anglais



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm
sur les polluants organiques persistants
Troisième réunion**

Dakar, 30 avril - 4 mai 2007

Point 5 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou décision :
mesures propres à réduire voire éliminer les rejets résultant
d'une production et d'une utilisation intentionnelles : DDT**

**Rapport du Groupe d'experts sur l'évaluation de la production et de
l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement pour la
lutte contre les vecteurs pathogènes****

Note du secrétariat

1. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties, au paragraphe 4 de sa décision SC-2/2 sur le DDT, a adopté à titre provisoire le processus d'établissement des rapports et d'évaluations concernant la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour lutter contre les vecteurs pathogènes figurant en annexe à la décision.
2. Conformément au paragraphe 4 de cette décision, un Groupe d'experts a été créé pour évaluer les informations recueillies auprès des différentes Parties et d'autres sources et présenter des conclusions et recommandations à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
3. Au paragraphe 7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de mener des activités relatives au processus d'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser le DDT et de lui fournir des directives en vue d'une évaluation à sa troisième réunion.

* UNEP/POPS/COP.3/1.

** Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième réunion (UNEP/POPS/COP.2/30), annexe I, décision SC-2/2.

4. Une réunion du Groupe d'experts chargé d'évaluer la production et l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement s'est tenue à Genève du 21 au 23 novembre 2006. Le Groupe d'experts a établi le rapport sur l'évaluation de la production et de l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement pour la lutte contre les vecteurs pathogènes qui figure à l'annexe de la présente note. Le rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

Mesure que la Conférence des Parties pourrait prendre

5. La Conférence souhaitera peut-être prendre note du rapport du Groupe d'experts sur l'évaluation de la production et de l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement pour la lutte contre les vecteurs pathogènes.

Annexe

Rapport du Groupe d'experts sur l'évaluation de la production et de l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement pour la lutte contre les vecteurs pathogènes à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm

I. Historique

1. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm a, au paragraphe 7 de sa décision SC-2/2, prié « le secrétariat, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, d'aider les Parties lors de la collecte de données et de l'établissement de rapports sur leurs activités ainsi que de la réalisation des activités relatives au processus d'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser le DDT et de fournir des directives à la Conférence des Parties en vue d'une évaluation à sa troisième réunion. » A cette deuxième réunion également, la Conférence des Parties a adopté à titre provisoire le processus d'établissement des rapports et d'évaluations concernant la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour lutter contre les vecteurs pathogènes figurant en annexe à cette décision. Le processus d'évaluation inclut la création d'un Groupe d'experts. Le Groupe d'experts est chargé de se pencher sur les questions mentionnées aux paragraphes 2 à 8 de la décision SC-2/2 sur le DDT prise par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion.

2. Dans la perspective de la réunion du Groupe d'experts, le secrétariat a, comme demandé par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion, distribué la version électronique du questionnaire sur le DDT aux Etats Parties et Etats non Parties et l'a également affiché sur le site de la Convention. La réunion du Groupe d'experts a été par la suite convoquée par le secrétariat en collaboration avec l'OMS en ayant globalement pour objectif général de préparer un rapport destiné à aider la Conférence des Parties dans son évaluation, lors de sa troisième réunion prévue en mai 2007, de la nécessité de continuer à utiliser du DDT. Avant la réunion, une analyse préliminaire des données provenant des réponses au questionnaire fournies par 13 pays et d'autres sources de données disponibles a été entreprise et soumise à la réunion pour examen.

3. Les participants à la réunion du Groupe d'experts comprenaient des experts des pays ci-après, Afrique du Sud, Chine, Maroc, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Zambie, ainsi que des experts du Service « Substances chimiques » du PNUE et de l'Organisation mondiale de la santé. Trois experts d'organisations non gouvernementales ont également participé en tant qu'observateurs.

4. Durant ses délibérations, le Groupe d'experts s'est penché sur les questions définies par la Conférence des Parties et a présenté un rapport structuré comme suit :

- a) Analyse de la situation concernant la production et l'utilisation du DDT;
- b) Evaluation des mesures prises par les Parties pour contrôler et réduire les rejets de DDT;
- c) Disponibilité, pertinence, coût-efficacité et application des solutions de remplacement chimiques et non chimiques;
- d) Analyse de la capacité des pays à passer en toute sécurité à des solutions de remplacement;
- e) Politiques et directives actuelles de l'OMS et activités relatives au DDT et à la lutte contre les vecteurs pathogènes;
- f) Examen des processus de collecte et d'évaluation des informations, y compris les réponses au questionnaire fournies par les pays sur le DDT et ses solutions de remplacement;
- g) Conclusions et recommandations du Groupe d'experts.

II. Analyse de la situation concernant la production et l'utilisation du DDT

A. Production et formulation du DDT

5. La première évaluation à laquelle a procédé le Groupe d'experts en 2004 ne présentait pas de données précises concernant la production du DDT. De ce fait, le Groupe d'experts mis actuellement sur pied n'a pas pu déterminer les tendances dans la production du produit chimique. Sur la base des réponses au questionnaire et des rapports obtenus du Fonds pour l'environnement mondial, on estimait que la production mondiale totale de DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes s'élevait en 2005 à 6 269 tonnes (kg de matières actives). Deux pays, l'Inde et la Chine, produisent actuellement du DDT. En outre, selon des rapports non confirmés, la production de DDT se poursuit en République démocratique populaire de Corée où elle est estimée à 300 tonnes par an. Le DDT serait utilisé dans d'autres secteurs que celui de la santé. La production en Inde s'élevait en 2005 à 4 250 tonnes (kg de matières actives), qui était fondée sur les informations sur l'utilisation au niveau national rien que du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes. Durant la période allant de 2003 à 2005, la Chine a produit une quantité totale de 4 458 tonnes de DDT, dont 55 % ont été utilisés comme intermédiaire dans la production du dicofol et comme additif pour la fabrication des peintures antisalissures; les 45 % restants ont été exportés vers l'Afrique du Sud, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie et la Namibie.

6. Le DDT est en cours de formulation en Afrique du Sud et en Éthiopie à partir de matières importées de Chine. L'Afrique du Sud exporte une partie des matières formulées vers d'autres pays africains.

7. Le transfert des stocks de DDT entre les pays n'est pas toujours documenté ou signalé et cela pose des problèmes pour suivre les quantités du produit chimique et établir la qualité du DDT actuellement utilisé.

B. Schémas et tendances dans l'utilisation de DDT

8. On estime que 21 pays utilisent du DDT en Asie et Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient pour la lutte contre les vecteurs pathogènes. En se fondant sur les rapports des pays et d'autres sources, le Groupe d'experts estime qu'une quantité totale de 5 000 tonnes de DDT (kg de matières actives) a été utilisée en 2005 pour la lutte contre les vecteurs pathogènes, dont la plus grande part a été constituée par l'Inde seulement (des données n'ont pas été disponibles pour le Bangladesh, le Soudan, le Yémen, Haïti, la République dominicaine et la République populaire démocratique de Corée). En outre, des rapports non corroborés établis à partir des divers ateliers font état de l'utilisation de DDT pour la lutte contre les termites et dans l'agriculture. En dehors de l'utilisation de DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes en République dominicaine, aucune autre utilisation de DDT n'a été signalée dans les autres pays d'Amérique, l'Équateur, le Mexique et le Venezuela étant les derniers pays à avoir éliminé l'utilisation de cette substance en 2000. L'Éthiopie, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ont signalé qu'ils avaient augmenté récemment les quantités de DDT utilisées alors que Madagascar en a réduit l'utilisation, n'en ayant pratiquement pas utilisé en 2005.

9. Les Parties qui produisent ou utilisent du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes sont tenues de notifier le secrétariat de la quantité utilisée. Sur un total de 12 Parties ayant notifié le secrétariat des quantités utilisées, 8 ont confirmé l'utilisation de cette substance pour la lutte contre les vecteurs pathogènes tandis que 4 se sont réservées l'option d'utiliser du DDT à l'avenir.

10. La Chine a signalé qu'il n'y avait pas d'utilisation du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes depuis 2003 et qu'il ne serait utilisé dans le futur que pour lutter contre les épidémies de paludisme. L'Angola, le Botswana, l'Équateur, les Philippines et le Sénégal ont indiqué qu'ils constituaient des stocks pour le cas où se déclencheraient dans leurs pays des épidémies de paludisme. Il pourrait s'ensuivre que ces stocks deviennent périmés et de mauvaise qualité s'ils ne sont pas utilisés durant la durée de vie normale du produit chimique.

11. De l'avis du Groupe d'experts, il reste des Parties qui n'ont pas encore notifié le secrétariat qu'elles utilisaient du DDT. Diverses sources indiquent qu'au moins 7 pays supplémentaires envisagent de réintroduire le DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes. La pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations gagne du terrain en Afrique. Il se peut que d'autres pays envisagent d'introduire la pulvérisation à effet rémanent à l'avenir. Des programmes pilotes visant à introduire cette pratique ont déjà démarré en Ouganda et les travaux préparatoires sont

en cours au Malawi, au Cameroun et au Nigéria. Si le Cameroun, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda ont décidé de recourir au DDT dans leurs programmes, les autres pays n'ont toutefois pas décidé des produits chimiques utilisés dans leurs programmes de pulvérisation à effet rémanent à l'intérieur des habitations.

12. On prévoit que cette tendance se poursuivra au cours des quelques prochaines années du fait de la mise en œuvre par les pays des nouvelles recommandations formulées par l'OMS pour les politiques de lutte contre les vecteurs du paludisme. Les politiques actuelles de l'OMS sur la gestion intégrée des vecteurs et la lutte contre le paludisme préconisent l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticides et la pulvérisation à effet rémanent dans les habitations dans les zones de transmission stables et instables. En conséquence, l'utilisation du DDT pour la lutte contre les vecteurs du paludisme augmentera, et continuera d'augmenter, non seulement parce que de nouveaux pays introduiront l'utilisation du DDT dans leurs programmes de lutte antipaludique, mais également parce que les pays utilisant actuellement du DDT étouffent leurs programmes de pulvérisation à effet rémanent dans les habitations.

13. Il ressort des rapports disponibles des ateliers qu'il est selon toute vraisemblance possible dans plusieurs pays d'avoir accès au DDT sur les marchés locaux. Il n'est pas attesté que ces paquets de produits chimiques vendus actuellement contiennent toujours du DDT ou s'ils contiennent quelque autre substance présentée comme du DDT. A l'exception de la Chine, aucun pays n'a officiellement signalé qu'il utilisait du DDT pour une autre utilisation que celle recommandée, à savoir pour la lutte contre les vecteurs pathogènes.

C. Résistance des vecteurs au DDT

14. Il ressort du rapport établi par le Réseau africain sur la résistance des vecteurs aux insecticides concernant l'état actuel de résistance des vecteurs aux insecticides en Afrique, et particulièrement au DDT, qu'il y a une résistance généralisée au DDT, particulièrement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Cet état de choses est confirmé par les toutes dernières études. Il conviendrait de noter que la résistance au DDT résulte surtout de l'utilisation massive préalable de cette substance dans l'agriculture et plus récemment des pyréthroides. Cela explique pourquoi on observe une résistance au DDT dans les pays où ce produit chimique n'a jamais été utilisé dans la lutte contre les vecteurs pathogènes. Il est bien établi que plusieurs insectes, dont les vecteurs du paludisme, développent une résistance croisée au DDT et aux pyréthroides, en l'espèce, la résistance à l'un de ces insecticides entraîne une résistance à l'autre. Cela explique pourquoi on observe une résistance au DDT dans les pays où ce produit chimique n'a jamais été utilisé. Pour assurer une gestion efficace de la résistance aux vecteurs, il importe d'harmoniser les politiques relatives à l'utilisation des pesticides entre le secteur de la santé et d'autres secteurs.

15. Le Réseau africain a récemment communiqué les résultats des tests effectués dans des sites sentinelles à travers le continent africain. Le principal vecteur africain *Anopheles gambiae s.s.* a montré une résistance au DDT dans 64 % des tests, dont un tiers indiquait un niveau élevé de résistance; la résistance était principalement observée en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. En outre, on constate une résistance massive du vecteur *An. arabiensis* (signalé comme *An. gambiae s.l.*) en Ethiopie, qui est le plus grand consommateur de DDT sur le continent. De surcroît, des rapports récents ont fait état d'une résistance des vecteurs *An. gambiae* ou de *An. arabiensis* au DDT au Cameroun, en Afrique du Sud, en Ouganda et au Soudan.

16. Les réseaux internationaux sur la résistance des vecteurs n'existent pas dans les autres régions. En Asie, le problème de résistance semble être particulièrement grave en Inde compte tenu de l'utilisation à large échelle du DDT et du fait de la résistance généralisée du principal vecteur *An. culicifacies* et *An. stephensi*. La Chine a également signalé une résistance au DDT de l'*An. sinensis* et le Viet Nam de l'*An. epiroticus* (anciennement appelé *An. sundaicus*).

III. Evaluation des mesures prises par les Parties pour contrôler ou réduire les rejets de DDT

A. Réglementation et mise en œuvre effective pour le contrôle de l'utilisation du DDT

17. Les législations et les bonnes pratiques de gestion spécifiques au DDT sont inappropriées dans la plupart des pays qui utilisent du DDT. Qui plus est, le trafic illicite ou l'utilisation non officielle du DDT dans l'agriculture et l'environnement local ont été durant les ateliers mentionnés au nombre des

problèmes rencontrés dans les pays d'Asie et d'Afrique. Les frontières longues et poreuses empêchent l'application effective des réglementations relatives au DDT dans de nombreux pays à travers le monde.

18. Les données sur la qualité du DDT font défaut, en particulier pour les vieux stocks actuellement utilisés ou destinés à l'exportation. Il est avéré que quelques pays ont donné, ou donneront, des stocks de DDT à d'autres pays et on l'ignore si tous ces stocks sont appropriés pour une utilisation dans la lutte contre les vecteurs pathogènes.

19. Aujourd'hui, la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations est associée à la mise en place de règlements et de mesures de contrôle des importations et de l'utilisation des pesticides dans quelques pays. L'application efficace d'insecticides à effet rémanent ne peut être assurée que dans le cadre de systèmes de gestion qui répondent aux normes recommandées. L'OMS, en collaboration avec les pays qui recourent à la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations, a renforcé le contrôle et la restriction de l'utilisation du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes.

20. La fourniture d'un appui technique et la facilitation des partenariats et de la collaboration, notamment dans le cadre du Réseau africain sur la résistance des vecteurs aux insecticides, contribuent pour l'heure qu'il est de manière décisive à renforcer l'engagement et les moyens dont disposent les programmes nationaux de lutte antipaludique pour ce qui est de rechercher des solutions de remplacement afin de diminuer la dépendance à l'égard du DDT dans la lutte contre les vecteurs du paludisme.

21. Il est clair que les mécanismes fonctionnels pour la collaboration intersectorielle sont déficients voire inexistant dans la plupart des pays. L'OMS a été priée d'entreprendre une analyse des mécanismes d'établissement des rapports et d'examiner et promouvoir les liens entre les organismes publics compétents impliqués dans le contrôle du DDT. La demande lui en a été faite par la Conférence des Parties et un rapport sur cette activité devrait fournir à la Conférence des indications sur la coordination qui existe au niveau national pour la restriction de l'utilisation et le contrôle du DDT.

B. Mise en œuvre de stratégies de remplacement pour la gestion de la résistance des vecteurs

22. Les politiques révisées de l'OMS relatives à la lutte contre les vecteurs du paludisme ont fait ressortir que la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations était l'une des trois interventions majeures dans la gestion de la maladie. La pulvérisation requiert l'emploi d'insecticides, dont 12 sont recommandés par l'OMS, parmi lesquels le DDT. Il est essentiel que les pays qui suivent ces politiques surveillent le niveau de résistance pour garantir une efficacité continue de l'intervention. Pour favoriser le recours à la pulvérisation à effet rémanent à l'intérieur des habitations, l'OMS collabore étroitement avec les pays pour définir des mesures de contrôle de la résistance et surveiller la résistance aux insecticides utilisés dans la pulvérisation. Il importe que des efforts constants soient faits pour conseiller et soutenir les pays qui recourent à la pulvérisation en tant qu'intervention dans la gestion de la résistance pour les insecticides utilisés.

C. Mesures visant à renforcer les soins de santé

23. Les efforts de lutte antipaludique dans les pays où il est endémique se soldent par un accroissement des ressources pour agrandir l'échelle des interventions dans cette lutte, notamment la surveillance, la prévention et le traitement au moyen de thérapies faisant appel à des combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine. Les recommandations de l'OMS stipulent que tout cas de paludisme devrait être diagnostiqué et traité au moyen de ces thérapies dans les 24 heures. Des progrès sont en train d'être réalisés par les pays à faible couverture de services de soins de santé en vue de mettre au point des programmes communautaires de traitement du paludisme, y compris le diagnostic et le traitement adéquat du paludisme à la maison (gestion domestique de la maladie). Il ressort également des éléments d'information dont on dispose que de plus en plus de pays prennent en charge la prévention et le traitement du paludisme afin de fournir un accès équitable aux interventions de lutte antipaludique.

D. Stockage et destruction écologiquement rationnels des stocks de DDT

24. Il ressort des réponses au questionnaire que la Nouvelle-Zélande, le Japon, Trinité-et-Tobago, Maurice et le Maroc disposeraient de stocks périmés de DDT. Nombre de pays d'autres régions du globe ont encore des stocks périmés de DDT, même si plusieurs d'entre eux n'en ont pas encore dressé un inventaire complet.

25. Le Programme africain relatif aux pesticides périmés vise principalement à éliminer les grandes quantités de pesticides indésirables, dont le DDT, sur tout le continent africain. La République-Unie de Tanzanie, le Maroc, le Mali, la Tunisie, l'Éthiopie, le Nigéria et l'Afrique du Sud sont les pays désignés pour la mise en œuvre de la première phase du projet.

26. Le Programme vise à mettre en place un processus pour le nettoyage de ces pesticides périmés et à empêcher une nouvelle accumulation de ces pesticides dans les pays africains dans le cadre d'une approche coordonnée et multipartite. De nombreux pays conservent toutefois des stocks limités de DDT pour les situations d'urgence et ceux-ci pourraient demeurer inutilisés pendant trop longtemps et devenir périmés. Il serait utile de recenser et d'actualiser l'emplacement et les quantités de ces stocks.

E. Sécurité humaine et environnementale

27. Les effets du DDT sur l'environnement sont bien documentés. Cela étant, les effets néfastes possibles qu'il peut avoir sur la santé humaine font toujours l'objet de débat. L'OMS, dans le cadre du Programme international sur la sécurité des substances chimiques, est en train d'achever actuellement une évaluation internationale actualisée des risques sur les effets du DDT sur la santé, qui sera disponible pour examen par les pairs en début 2007. Il y a eu ces dernières années de plus en plus de publications épidémiologiques sur les effets possibles du DDT sur le comportement neurologique et sur la santé génésique. Il est prévu de procéder à une évaluation de ces publications soumise à l'examen des pairs au niveau international et à une caractérisation des risques en prenant en compte les niveaux d'exposition résultant du DDT actuellement stocké dans l'environnement ainsi que les scénarios d'exposition due aux autres utilisations du DDT.

28. Compte tenu de la nécessité de mettre en place et de renforcer les structures appropriées pour surveiller et évaluer l'impact possible du DDT sur la santé résultant des interventions de lutte contre les vecteurs du paludisme, le document examinera les modèles qui sont disponibles pour évaluer le niveau d'exposition des manipulateurs d'insecticides et des occupants des habitations due à la pulvérisation à effet rémanent dans les habitations. En raison du manque de données mesurées, les informations s'appuient jusqu'ici dans une large mesure sur les hypothèses de modélisation. L'utilisation de ces travaux pour établir un scénario générique d'exposition pour les pulvérisations d'insecticides à effet rémanent peut constituer un outil utile dont on peut se servir dans l'évaluation des risques du DDT et des pesticides de remplacement au niveau national et aussi garantir que les pesticides soient utilisés conformément aux directives de l'OMS relatives à la pulvérisation à effet rémanent. Ces approches seront importantes pour protéger la santé humaine et l'environnement aux niveaux national et mondial.

IV. Solutions de remplacement du DDT : examen des produits, méthodes et stratégies existants et nouveaux

29. La pulvérisation d'insecticides à effet rémanent et l'utilisation des moustiquaires traitées avec des insecticides, y compris les moustiquaires traitées avec insecticides de longue durée, demeurent les deux grandes interventions pour la prévention du paludisme dans les régions du monde où il est le plus endémique. L'OMS encourage d'autre part l'application d'insecticides à effet rémanent pour la lutte antipaludique, y compris dans les zones à taux élevé de transmission, du fait en partie des difficultés rencontrées pour accroître sur une plus grande échelle les interventions au moyen de moustiquaires traitées avec des insecticides, en particulier en Afrique. Le DDT est parmi les 12 insecticides actuellement recommandés par l'OMS dans la pulvérisation à effet rémanent pour la lutte antipaludique et également dans la lutte contre la leishmaniose.

30. La résistance des vecteurs du paludisme aux insecticides est déjà généralisée. Étant donné le problème de résistance croisée, la gamme des insecticides disponibles est limitée pour lutter contre la diversité des vecteurs ayant développé une résistance. Par conséquent, il importe de maintenir tous les insecticides actuellement disponibles, y compris le DDT, pour pouvoir gérer la résistance aux insecticides jusqu'à ce que l'on dispose de meilleurs outils ou jusqu'à ce que des stratégies efficaces de gestion intégrée des vecteurs soient élaborées.

31. L'industrie a récemment pris des mesures pour mettre au point des formulations d'insecticides existants de plus longue durée et d'un meilleur coût-efficacité pour la pulvérisation à effet rémanent, et, ainsi, réduire l'utilisation du DDT. On prévoit de lancer ces produits sur le marché en 2008 ou en 2009.

32. L'industrie a pu satisfaire à la demande de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée et a considérablement augmenté sa capacité de production. Les nouvelles moustiquaires traitées avec des insecticides contenant des pyréthroïdes ont été soumises à l'OMS pour essai et évaluation. Toutefois, les préoccupations sont de plus en plus croissantes étant donné la résistance accrue des vecteurs du paludisme aux pyréthroïdes. Des recherches ont été effectuées sur l'utilisation des insecticides ne contenant pas des pyréthroïdes pour le traitement des moustiquaires afin de parer au problème posé par la résistance aux pyréthroïdes. Aucune nouvelle moustiquaire traitée avec des insecticides basés sur ces solutions de remplacement ne sera lancée sur le marché avant 2010.

33. Aucun nouvel insecticide n'a été introduit dans le secteur de la santé publique depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties et aucun changement n'a été apporté à la liste des pesticides recommandés par l'OMS pour la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent et pour le traitement des moustiquaires. Des initiatives internationales sont en cours pour promouvoir la mise au point de composés et de technologies en matière d'insecticides de remplacement aux fins d'utilisations dans la santé publique, en accordant la priorité à la lutte antipaludique. Il n'est pas possible à ce stade de définir clairement le moment où ces produits seront disponibles. Il importe de coordonner les initiatives actuelles qui englobent le Consortium novateur sur les vecteurs lancé par la Fondation Bill et Melinda Gates de façon à utiliser efficacement les ressources financières et techniques limitées pour favoriser le développement et l'utilisation opportuns des produits chimiques de remplacement pour la lutte contre les vecteurs du paludisme.

34. Il sera essentiel d'identifier les partenaires et les mécanismes qui peuvent être impliqués dans la mise au point de nouveaux insecticides de remplacement du DDT. Étant donné l'état actuel de résistance des grands vecteurs du paludisme aux insecticides, en particulier en Asie et en Afrique, il importe de mettre au point de nouveaux produits de remplacement échappant aux modes de résistance actuels pour soutenir les interventions efficaces de lutte antivectorielle au moyen de la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent ou de moustiquaires imprégnées d'insecticides.

35. Au niveau local, dans de nombreux pays où le paludisme est endémique, les capacités permettant d'analyser les conditions locales et d'effectuer une analyse des risques liés à l'utilisation des insecticides et à la disponibilité des outils et ressources laissent généralement à désirer et ne peuvent sous-tendre la prise de décisions fondée sur des preuves concernant les activités de lutte antivectorielle.

36. Au cours des quelques dernières années, les données d'expérience montrant les résultats de la gestion intégrée des vecteurs obtenues dans le cadre de plusieurs initiatives menées dans divers pays et régions du monde sont devenues disponibles. Des données d'expérience provenant spécifiquement du Mexique et de l'Amérique centrale (dans le cadre d'un projet mené avec le concours du FEM), ainsi que de l'Erythrée et de la Zambie en Afrique, ont confirmé la possibilité de mettre en œuvre des initiatives à plus long terme et probantes en matière de gestion intégrée des vecteurs aux niveaux sous-régional et national. Des efforts entrepris récemment au Sri Lanka ont fait apparaître des succès dans la réduction des vecteurs pathogènes dans les régions rizicoles irriguées en établissant des liens synergiques entre les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'irrigation avec la participation des communautés.

37. Les perspectives qui se dessinent concernant les applications de méthodes de lutte antivectorielle non chimiques sont dans une large mesure fonction des conditions locales et, en particulier, du profil épidémiologique et de l'intensité de la transmission. Dans les régions où le taux de transmission est élevé, la lutte antivectorielle continuera de s'appuyer principalement sur des méthodes chimiques (pulvérisation d'insecticides à effet rémanent et moustiquaires imprégnées d'insecticides). Ces interventions peuvent être remplacées par des interventions non chimiques une fois que les niveaux d'endémicité ont été réduits durant une phase de traitement.

V. Analyse de la capacité des pays à passer en toute sécurité à des solutions de remplacement

A. Situation mondiale

38. La capacité des pays à utiliser des solutions de remplacement du DDT dépend des solutions de remplacement actuellement proposées. Il est patent que les pays ont des difficultés à réduire la dépendance à l'égard du DDT du fait de l'augmentation de l'incidence de cas du paludisme, en particulier lorsque la prévalence et la transmission du parasite sont toujours relativement élevés. Toutefois, il y a des réussites. Le Mexique, après avoir utilisé pendant des décennies le DDT au travers de la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent dans les habitations, a, à l'heure actuelle, pu réduire considérablement au minimum l'incidence du paludisme et la mortalité en recourant à d'autres interventions dans le contexte de la gestion intégrée des vecteurs. La clé de voûte de ce programme, qui a été instituée en 1998, est l'introduction de la protection communautaire de l'environnement et la détection précoce des cas de paludisme en vue d'un traitement rapide afin de réduire la prolifération des vecteurs et l'incidence de la maladie. Cette stratégie, allant de pair avec l'utilisation d'insecticides de remplacement et la détection et le traitement rapide des cas, a bien fonctionné dans ce pays et est en train d'être étendue à d'autres pays d'Amérique centrale présentant des profils épidémiologiques similaires.

39. Toutefois, de nombreuses différences existent entre la situation qui prévaut en Amérique centrale et celle qui prévaut dans d'autres régions d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et du Pacifique. Les espèces de vecteurs, les taux d'endémicité et les conditions environnementales ne sont pas les mêmes. De plus, les politiques relatives au contrôle de l'eau ne sont pas valables pour certains des pays où les situations météorologiques caractérisées par la mousson rendent le contrôle impossible. Cependant, le contrôle de l'environnement combiné à la détection et au traitement rapide des cas au sein des communautés devraient faire partie intégrante de tout programme intégré de gestion des maladies.

40. Les plans nationaux de mise en œuvre des Parties mettront en exergue les priorités pour les plans visant à éliminer les 12 polluants organiques persistants inscrits dans la Convention. De nombreuses Parties ont exprimé le besoin de mettre en place des capacités permettant d'assurer l'évaluation des solutions de remplacement dans un contexte local, la surveillance des options introduites et la formation pour veiller à une mise en œuvre adéquate de ces stratégies de remplacement.

B. Lacunes observées actuellement en matière de réduction de la dépendance à l'égard du DDT

41. Les autorités sont au fait du concept de gestion intégrée des vecteurs dans la plupart des pays. Toutefois, tous ne cernent pas le potentiel global de la gestion intégrée des vecteurs en tant que stratégie visant à optimiser l'utilisation des outils et ressources disponibles en matière de lutte antivectorielle ni les moyens requis pour mettre en œuvre cette gestion de façon significative. La plupart des pays où le paludisme est endémique manquent à tous les niveaux de structures permettant de planifier et de mettre en œuvre la gestion intégrée des vecteurs ainsi que d'assurer une gestion rationnelle du DDT et des produits chimiques de remplacement. Ce problème est aggravé par les possibilités insuffisantes de financement des initiatives reliées à la gestion intégrée des vecteurs à long terme (au-delà de cinq ans). Sans un tel engagement à long terme tant des gouvernements que des partenaires internationaux de financement, il est difficile de parvenir à un développement des stratégies véritablement intégrées et décentralisées en matière de lutte antivectorielle. Les projets actuels ne tiennent pas compte de l'évaluation de la surveillance et de l'impact à long terme pour établir le coût-efficacité, la durabilité et l'intégration des résultats des projets aux politiques de santé après l'achèvement du projet.

42. Durant les années 80 et 90, maints pays où le paludisme est endémique ont banni l'utilisation de DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes et se sont tournés vers les pyréthroides, les composés organophosphorés et les carbamates dans le cadre d'une intervention au moyen de la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent pour lutter contre les moustiques vecteurs. Dans certains cas documentés, ces efforts n'ont pas abouti à des succès soutenus. En Afrique du Sud, le passage du DDT aux pyréthroides en 1997 a vite conduit au retour de *An. funestus*, un moustique connu vecteur du paludisme qui était tenu pour être résistant aux pyréthroides. Cela a débouché sur des épidémies de paludisme incitant ainsi à prendre le contrepied de la politique en matière de pesticides et à recourir au

DDT en 2000. Plusieurs pays d'Afrique australe ont emboîté le pas et utilisent actuellement du DDT. Le coût effectif de l'utilisation du DDT est faible comparé à celui encouru pour les pyréthroïdes du fait en particulier des cycles annuels de pulvérisation plus faibles requis pour le DDT. Si ces pays remportent des succès dans la réduction des cas de paludisme en utilisant le DDT, cela pourrait déclencher un transfert en bloc vers ce produit chimique dans de nombreux autres pays qui peinent à faire face aux taux accrus de morbidité et de mortalité causées par le paludisme.

43. La faiblesse des capacités continue d'être le problème majeur auquel sont confrontés les pays dans les efforts qu'ils déploient pour réduire la dépendance à l'égard du DDT. Il importe d'améliorer les capacités permettant :

- a) D'élaborer des plans d'action sur la gestion intégrée des vecteurs adaptés au niveau local et de mettre en œuvre une stratégie en la matière au niveau local;
- b) De surveiller les effets sur l'environnement et la santé du DDT et des solutions de remplacement;
- c) De surveiller le comportement des vecteurs et les sites de reproduction;
- d) D'appliquer des méthodes chimiques et non chimiques de lutte antivectorielle;
- e) De faciliter la participation des communautés locales et des autres parties prenantes dans les activités de lutte contre les vecteurs;
- f) D'entreprendre des recherches dans le domaine des solutions de remplacement;
- g) D'assurer une surveillance et un contrôle de la résistance des vecteurs.

C. Possibilités qui s'offrent actuellement pour l'application de pratiques différentes

44. La grande possibilité de réduire la dépendance à l'égard du DDT reste la mise en œuvre des activités de lutte antivectorielle dans le contexte d'une stratégie de gestion intégrée de ces vecteurs. Cette stratégie s'est révélée probante dans de nombreux pays, dont le Mexique. Les stratégies de gestion intégrée des vecteurs doivent être adaptées localement en fonction des conditions et des déterminants des maladies et de la disponibilité des ressources locales.

45. Il existe des possibilités qui peuvent être exploitées. Elles comprennent :

- a) Les investissements de la communauté internationale dans la lutte contre les vecteurs et la gestion des maladies;
- b) La collaboration entre l'OMS/la FAO/le PNUE/le PNUD en vue de promouvoir la gestion intégrée des pesticides et la gestion intégrée des vecteurs, y compris les pratiques de gestion des insecticides et la collaboration intersectorielle et la participation communautaire;
- c) Une plus grande sensibilisation de la communauté internationale à la gestion rationnelle des produits chimiques;
- d) Une plus grande sensibilisation à l'importance des initiatives et de la collaboration régionales et multilatérales ainsi que bilatérales;
- e) Un plus grand accès aux données d'expérience concluantes dans la gestion intégrée des vecteurs dans le cadre d'initiatives à long terme qui peuvent être examinées et adaptées pour mise en œuvre dans d'autres régions;
- f) Un accès aux outils nouveaux et améliorés pour la gestion des vecteurs.

46. S'il est vrai que nombre de ces initiatives collaborent, il est toujours possible de définir une stratégie globale pour regrouper tous les divers projets, efforts de recherche et initiatives sur la mise au point de produits de remplacement et de programmes relatifs à la gestion intégrée des vecteurs afin d'établir un seul dépositaire des informations et efforts en vue de faire reculer le fléau du paludisme et de diminuer le recours au DDT. Une telle stratégie conduirait à une situation où tout le monde gagne sur les deux fronts. Cela impliquerait un engagement non seulement à mettre au point des solutions de remplacement du DDT mais également à dégager les ressources permettant d'assurer la mise en œuvre couronnée de succès de ces interventions. L'OMS, en collaboration avec le PNUE et la Conférence des Parties, offre une alliance unique pour promouvoir cette stratégie et favoriser le développement et la mise en œuvre de produits et méthodes de remplacement du DDT pour une réduction significative et durable de l'utilisation de ce produit chimique.

VI. Politiques et directives actuelles de l'OMS et activités concernant le DDT et la lutte contre les vecteurs pathogènes

47. La pulvérisation de DDT à l'intérieur des habitations ne devrait être entreprise que lorsqu'il est démontré qu'elle convient à la situation épidémiologique locale. L'OMS a actualisé ses directives concernant la pulvérisation à effet rémanent en utilisant du DDT. Ces directives permettront aux Parties de satisfaire à leurs obligations prévues par la Convention. Toutefois, l'accent sur la pulvérisation à effet rémanent à l'intérieur des habitations s'est accru pour faire apparaître que cette pratique était recommandée non seulement dans les zones où le paludisme est endémique mais également à l'intérieur de zones endémiques. Les politiques de l'OMS énoncent comme suit : « la mise en œuvre efficace de la pulvérisation de DDT à l'intérieur des habitations ou d'autres insecticides recommandés devrait être au cœur des stratégies nationales de lutte antipaludique lorsque cette intervention est appropriée ». Le Programme mondial de lutte contre le paludisme de l'OMS préconise le recours aux interventions efficaces que sont les moustiquaires imprégnées d'insecticides et la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent dans les habitations dans les zones à taux de transmission élevé. Ces deux interventions devraient être appliquées en combinaison en fonction des situations épidémiologiques, logistiques et économiques locales. De nombreux pays à travers le monde qui ont réussi à réduire les niveaux d'endémicité du paludisme (Pacifique, Asie du Sud-Est, Amériques,...) sont pour l'heure en train de réduire ou d'abandonner la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent pour adopter de préférence des moustiquaires traitées avec des insecticides de longue durée dans le contexte des programmes de gestion de lutte contre les vecteurs.

48. L'OMS a mis en place le Cadre stratégique mondial pour la gestion intégrée des vecteurs. Plusieurs régions de l'OMS ont adopté la stratégie de gestion intégrée des vecteurs et sont en train d'établir, ou ont déjà établi, des cadres et plans d'action régionaux pour renforcer les capacités des Etats membres dans la gestion intégrée des vecteurs. La région de la Méditerranée orientale de l'OMS a élaboré des directives et un questionnaire pour l'évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle en vue de mettre en œuvre une gestion intégrée des vecteurs, qui a été expérimentée avec succès dans 10 pays de la région.

49. L'OMS, en collaboration avec le PNUE et la FAO, a encouragé la gestion rationnelle des pesticides et mis au point, en anglais et en français, des directives pour l'analyse de la situation concernant la gestion des pesticides à des fins de santé publique; un programme de formation (en anglais et en français) sur la prise de décisions pour l'utilisation judicieuse des insecticides; et un outil documentaire sur la gestion rationnelle des pesticides et le diagnostic et le traitement des empoisonnements par les pesticides.

VII. Examen des processus de collecte d'information et d'évaluation

A. Réponses au questionnaire

50. Treize réponses au questionnaire par les Parties ont été reçues par le secrétariat. Parmi celles-ci, la République populaire de Chine, l'Ethiopie, Maurice, le Maroc et le Sénégal sont des Parties qui sont inscrites au registre du DDT. Sept autres Parties inscrites au registre du DDT n'ont pas répondu au questionnaire. Très peu de données ont été communiquées dans les domaines relatifs à l'utilisation finale, à la gestion de la résistance, aux solutions de remplacement, aux stratégies de gestion des maladies, aux questions générales liées à la sécurité humaine et à l'environnement ainsi qu'au renforcement des systèmes dans la lutte contre les vecteurs pathogènes.

51. Il s'est avéré difficile que le Groupe analyse et tire des conclusions en se basant sur les données fournies dans le cadre des questionnaires. Le Groupe expliquait le faible taux de réponse par les raisons suivantes :

- a) La complexité du questionnaire;
- b) La faiblesse des systèmes d'établissement des rapports sur l'utilisation de DDT, du niveau du village au niveau national;
- c) La faiblesse des liens institutionnels entre les correspondants de la Convention de Stockholm, les ministères de l'environnement, de la santé et d'autres ministères détenant les données respectives;
- d) Le fait que la version électronique du questionnaire n'était disponible qu'en anglais;
- e) L'absence de temps pour remplir le questionnaire.

52. Pour améliorer le taux de réponse et la qualité et la quantité des données, le Groupe propose que la Conférence des Parties prenne des mesures pour faire en sorte que :

- a) Le questionnaire soit simplifié;
- b) Les systèmes d'établissement des rapports des pays soient renforcés;
- c) Les mécanismes officiels d'établissement des rapports institutionnels soient institués entre les services publics compétents;
- d) Les informations demandées soient fournies tous les trois ans comme le prescrit la Convention;
- e) La version électronique du questionnaire et son document d'orientation soient traduits et disponibles dans les six langues de l'ONU;
- f) Les correspondants nationaux aient un délai d'exécution d'au moins quatre mois pour remplir le questionnaire.

B. Processus révisé pour l'évaluation en ce qui concerne la poursuite de l'utilisation du DDT

53. Comme demandé par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion, le secrétariat a examiné le processus pour l'évaluation en ce qui concerne la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes. Le Groupe d'experts a examiné le processus révisé élaboré par le secrétariat.

54. La révision a mis en exergue l'absence de synchronisation des cycles d'établissement des rapports par les Parties pour communiquer des données sur la production et l'utilisation du DDT (tous les trois ans) avec la période d'évaluation par la Conférence des Parties (au moins tous les trois ans). Etant donné que la Conférence des Parties se tient tous les deux ans, il importe de procéder à une évaluation lors de chaque réunion. Le processus révisé permet d'entreprendre des évaluations à chaque réunion de la Conférence des Parties tout en imposant aux Parties de communiquer des données tous les trois ans. On a jugé que ce processus constituait le meilleur moyen tant pour les Parties que pour la Conférence des Parties de satisfaire aux obligations imposées par la Convention.

55. Le questionnaire devant être rempli par les Parties permettra de recueillir des informations sur le DDT. Toutefois, le Groupe d'experts a conclu qu'il serait utile que la Conférence des Parties recherche le soutien de l'OMS pour obtenir des informations approfondies auprès des Parties disposant de capacités limitées pour communiquer des données, en particulier reliées au questionnaire technique (par exemple surveillance de la résistance). Le constat que le Groupe a pu dresser au cours des deux dernières réunions montre que les informations inadéquates obtenues des questionnaires ont réduit l'efficacité de l'analyse. Etant donné les activités que mène l'OMS dans les pays où le paludisme est endémique et dans ceux qui utilisent actuellement du DDT, cette organisation est la mieux placée pour être l'agent de diffusion des données provenant de ces pays.

C. Révision du questionnaire

56. Le questionnaire révisé qui a été préparé par le secrétariat a été examiné par le Groupe d'experts. La principale directive qui a orienté l'examen figurait au paragraphe 4 de la deuxième partie de l'Annexe B à la Convention qui énonce comme suit : « chaque Partie qui utilise du DDT fournit au secrétariat... des informations sur la quantité utilisée, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour la stratégie prophylactique de cette Partie... » Cette demande aux Parties, assortie de l'utilisation résultante des informations pour aider la Conférence des Parties à évaluer la nécessité de continuer à utiliser du DDT, a constitué la base de l'évaluation du questionnaire révisé.

57. Les délibérations du Groupe d'experts ont établi que les questionnaires pourraient être simplifiés sans compromettre la qualité de l'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser du DDT en laissant de côté les détails inutiles et en supprimant les questions qui n'étaient pas directement utiles pour l'évaluation. Pour certaines des questions qui requéraient plus de précision, le questionnaire ne s'est pas révélé comme étant le meilleur outil. Le secrétariat et l'OMS devraient être priés d'obtenir ces informations détaillées en travaillant directement avec les Parties concernées. Sur la base de cet examen, le Groupe de travail a approuvé le questionnaire révisé et préparé par le secrétariat.

VIII. Conclusions du Groupe d'experts

A. Utilisation du DDT et des solutions de remplacement pour la lutte contre les vecteurs pathogènes

58. En se fondant sur les informations scientifiques, techniques, environnementales et économiques disponibles, il importe de continuer à utiliser du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes dans le cadre des recommandations et directives de l'OMS jusqu'à ce que des solutions de remplacement appropriées et rentables soient disponibles localement pour abandonner de manière durable le DDT.

59. Du fait de la résistance généralisée des vecteurs au DDT et à d'autres insecticides, il est essentiel que l'utilisation du DDT soit mieux ciblée et alternée avec d'autres insecticides jusqu'à ce que des solutions de remplacement efficaces soient trouvées.

60. Compte tenu du rôle accru de la pulvérisation d'insecticides utilisant du DDT à effet rémanent dans les habitations pour la lutte contre les vecteurs pathogènes, il est crucial que les pays entendant mettre en œuvre cette intervention reçoivent un soutien pour disposer des capacités de gestion adéquates. La formation du personnel impliqué dans la pulvérisation d'insecticides ainsi que la surveillance nécessaire, le contrôle et les activités d'établissements des rapports doivent être améliorés.

61. Quelques autres Parties ont depuis peu éliminé l'utilisation du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes. Toutefois, d'autres ont introduit les méthodes de pulvérisation à effet rémanent dans les habitations en recourant à l'utilisation du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes lorsque cela était justifié techniquement et économiquement.

62. La surveillance et la gestion de la résistance au DDT continue de poser problème dans les pays où il est utilisé. Il conviendrait de renforcer les capacités des Parties et de mettre en œuvre des procédures pour fournir des informations actualisées sur la résistance afin de prendre des décisions solidement étayées sur le choix des insecticides ou l'utilisation de méthodes de remplacement. Il conviendrait de mettre en place des réseaux sur la résistance des vecteurs en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient, à l'instar du Réseau africain sur la résistance des vecteurs.

63. Comme indiqué dans les recommandations précédentes du Groupe d'experts, le besoin d'investissements à long terme dans la recherche et le développement de nouveaux insecticides pour remédier au problème du tarissement de l'arsenal des pesticides aux fins de santé publique continue de se faire ressentir. Cela souligne la nécessité d'une approche globale unifiée associant tous les intervenants, y compris l'industrie chimique, pour entreprendre des recherches afin de trouver des solutions de remplacement, des produits chimiques et non chimiques, des méthodes et stratégies efficaces sans danger et de les mettre en place lorsque approprié.

64. La gestion intégrée des vecteurs est une stratégie fiable pour réduire la dépendance à l'égard du DDT et d'autres insecticides, dans la mesure où elle facilite l'utilisation fondée sur des travaux empiriques des méthodes disponibles de lutte antivectorielle, y compris des méthodes non chimiques. Il est essentiel d'instaurer un environnement facilitateur approprié (y compris les capacités techniques et institutionnelles) pour assurer une telle transition. Les efforts en cours pour promouvoir l'adoption de la gestion intégrée des vecteurs dans le cadre des activités routinières de l'OMS, du PNUE, du PNUD et de la FAO, ainsi que des projets régionaux et de pays relevant du mécanisme financier de la Convention sont louables et devraient être accélérés. Ces initiatives devraient être élargies à d'autres pays utilisant actuellement du DDT et aux autres pays qui planifient d'entreprendre des programmes de pulvérisation à effet rémanent à l'intérieur des habitations en recourant dans le futur au DDT.

65. Pour veiller à ce que l'utilisation du DDT soit limitée à la lutte contre les vecteurs pathogènes, il faut épauler les pays qui utilisent encore du DDT afin qu'ils puissent revoir et continuer à améliorer leurs pratiques de gestion, en particulier leurs mécanismes réglementaires et d'application effective. Les processus en cours relatifs aux plans nationaux de mise en œuvre et les projets régionaux financés par le FEM fournissent à cet égard quelques possibilités.

B. Processus pour la collecte des données et l'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes

66. Les intervalles durant lesquelles les Parties communiquent des informations sur l'utilisation du DDT et celles durant lesquelles la Conférence des Parties évalue la nécessité de continuer à utiliser du DDT pour la lutte contre des vecteurs pathogènes diffèrent. Le calendrier révisé proposé par le

secrétariat corrige certes cette anomalie mais reconnaît les obligations imposées aux Parties en vertu de la Convention de faire rapport et à la Conférence des Parties d'évaluer l'utilisation du DDT.

67. Le questionnaire, qui est utilisé actuellement par les Parties pour communiquer les données sur le DDT, demande plus d'informations que nécessaire. La difficulté de fournir ces informations détaillées tient en partie au fait que seules quelques Parties qui utilisent du DDT ont rempli le questionnaire. Le secrétariat a proposé une version simplifiée du questionnaire et, si elle est acceptée par la Conférence des Parties et traduite dans les six langues de l'ONU, cette version constituera un outil plus facile à utiliser qui permettra de collecter les données nécessaires pour l'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser du DDT.

IX. Recommandations du Groupe d'experts

68. En se fondant sur les informations scientifiques, techniques, environnementales et économiques disponibles, la Conférence des Parties, à sa troisième réunion, pourra conclure qu'il est actuellement nécessaire de continuer à utiliser du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes conformément aux recommandations et directives de l'OMS.

69. Tout en reconnaissant les obligations imposées par la Convention et en acceptant que le questionnaire révisé vise à fournir des informations générales sur la production et l'utilisation du DDT, il est proposé que les informations collectées dans le cadre du questionnaire soient complétées par une analyse au niveau des pays et l'évaluation périodiques des besoins en ce qui concerne la production, la gestion et l'utilisation du DDT. Ces autres informations plus détaillées seront utilisées pour appuyer l'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser du DDT par le Groupe d'experts et permettront par la suite à la Conférence des Parties de prendre une décision en toute connaissance de cause.

70. Il importe de soutenir l'élaboration d'initiatives régionales à long terme (au-delà de cinq ans) en matière de gestion intégrée de vecteurs qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités locales afin de prendre des décisions fondées sur des travaux empiriques dans les activités de lutte antivectorielle. Ces initiatives reposeront sur la collaboration intersectorielle et la participation communautaire et englobent l'évaluation de la durabilité à long terme après la mise en œuvre des projets.

71. Il importe de toute urgence de mener de nouvelles recherches pour mettre au point et appliquer des produits, méthodes et stratégies de remplacement sans danger du DDT. Il conviendrait de fournir un appui pour l'établissement de partenariats et de plans d'activité permettant de promouvoir et de coordonner la mise au point et l'application de nouveaux produits de remplacement du DDT. En outre, une recherche supplémentaire devrait être menée pour déterminer les effets sur la santé de l'utilisation du DDT dans la pulvérisation à effet rémanent dans les habitations.

72. Le processus pour la communication des informations sur le DDT laisse à désirer dans de nombreux pays. L'OMS collabore actuellement avec quelques pays sur une échelle pilote pour établir une collaboration intersectorielle formelle et améliorer les capacités en matière d'établissement des rapports à tous les niveaux. Cette initiative requerra des activités plus détaillées pour assurer la collecte et la collation de données durables sur le DDT et son élargissement à d'autres pays qui utilisent également du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes.